



**Conseil Economique et
Social**

Distr.
GÉNÉRALE

TRANS/SC.2/2000/16/Add.5
13 septembre 2000

FRANÇAIS seulement

**COMMISSION ECONOMIQUE POUR L'EUROPE
COMITÉ DES TRANSPORTS INTÉRIEURS**

Groupe de travail chargé des transports
par chemin de fer

(Cinquante-quatrième session, 3-5 octobre 2000,
point 13 de l'ordre du jour)

QUESTIONS RELATIVES AU TRANSPORT EN MEDITERRANEE

Additif 5

Transmis par les Gouvernements de la Belgique

Lors de sa cinquante-troisième session, le groupe de travail des transports par chemin de fer avait prié les gouvernements de lui présenter, à sa prochaine session, des informations sur les questions suivantes (TRANS/SC.2/192, par. 65):

- a) Questions relatives à l'environnement liées aux opérations ferroviaires;
- b) Sécurité des transports ferroviaires, particulièrement dans les secteurs suivants : accidents ferroviaires, méthodes d'évaluation des risques, utilisation de l'infrastructure ferroviaire pour les transports de marchandises dangereuses;
- c) Utilisation de l'informatique dans les opérations de transport ferroviaire, en particulier pour la gestion du trafic des marchandises;
- d) Introduction de nouvelles techniques de transport et application de techniques modernes aux opérations ferroviaires, notamment en ce qui concerne l'interface entre le transport ferroviaire et d'autres modes de transport.

Le Groupe de travail souhaitera peut être examiner les renseignements communiqués par les gouvernements, qui sont reproduits ci-après.

* * *

1. BELGIQUE

a Questions relatives à l'environnement liées aux opérations ferroviaires

Un premier plan pluriannuel d'environnement avait déjà été proposé et approuvé par le Comité de Direction de la SNCB pour la période 1996-1999. Un nouveau plan, basé sur la même structure, a été établi et approuvé pour la période 2000-2003. Les aspects environnementaux y sont décrits sous 8 points clés :

1. protection de l'environnement
2. permis d'environnement
3. sol
4. déchets
5. eaux usées
6. énergie
7. bruit et vibrations
8. nature et paysage

Par ailleurs, des actions de sensibilisation du personnel ont été poursuivies en 1999, notamment via un bulletin trimestriel interne 'INFO-ENVIRONNEMENT'. Grâce à ce bulletin d'information, les cadres sont informés des réglementations et de la politique de la SNCB en matière d'environnement.

b Sécurité des transports ferroviaires

Le système ETCS, « European Train Control System », développé par l'UIC, sera graduellement installé sur les grandes lignes de la SNCB. Ce système contrôle de manière continue le respect des signaux et de la vitesse autorisée. En cas de non respect, un freinage d'urgence est enclenché.

Les postes de signalisation intégrant des technologies de plus en plus élaborées, permettant d'avoir une meilleure vue d'ensemble pour une gestion plus globale du trafic, vont être généralisés.

La SNCB participe à SQAS/Rail, « Safety and Quality Assessment System », mis en oeuvre en partenariat avec CEFIC « Conseil Européen (des fédérations) de l'Industrie Chimique » et l'UIC. Il s'agit d'un questionnaire relatif au transport ferroviaire de produits chimiques et orienté vers les domaines de la sécurité, de la qualité et de l'environnement. Il comporte 594 questions relatives aux thèmes suivants :

- le management ;
- la sécurité, la santé et l'environnement ;
- la qualité ;
- l'équipement (locomotives et wagons) ;
- les opérations ferroviaires (formation, expédition, circulation des trains) ;
- la sûreté ;
- l'inspection des gares de formation.

Le questionnaire est rempli par un auditeur externe. Le résultat est un rapport factuel démontrant les points forts et faibles du transporteur. Les points faibles constituent une plateforme de discussion en partenariat avec l'industrie chimique afin de les améliorer.

Enfin, la SNCB participe à l'élaboration d'un guide international relatif aux plans d'urgence des gares de triage où transitent des wagons avec des marchandises dangereuses.

c Utilisation de l'informatique dans les opérations de transports ferroviaires, en particulier pour la gestion du trafic des marchandises.

La SNCB développe le système RAILEDI (lettre de voiture électronique) qui fonctionne déjà mais doit être complété des possibilités suivantes :

- un module douane
- la facturation électronique
- l'échange d'informations entre les différents réseaux.

Edicargo facilite la création d'une lettre de voiture, évite les erreurs et permet de gagner beaucoup de temps. Ce logiciel est en outre conçu pour recevoir les messages de Raileasy, le système informatisé de suivi des wagons de la SNCB.

d Introduction de nouvelles techniques

Néant
